Сonférence 1

Les nouvelles politiques linguistiques au Kazakhstan et leurs conséquences sur le statut des langues : entre gestions de l’unité et de gestion de la diversité

* + - 1. Etat des lieu
			2. Bref arrêt sur les concepts liés au champ des politiques linguistiques
			3. L'Etat : un « gestionnaire » des langues
			4. Citoyenneté, nationalité et minorités au Kazakhstan : des « identités enchâssées »

Comme tous les Etats postsocialistes, le Kazakhstan, dans le souci de renforcer son unité nationale de droit encore jeune mais aussi dans le souci de gérer la diversité de fait au service de son unité, mène depuis l’Indépendance en 1990, une politique de *planification linguistique* en légiférant les statuts et les rapports entre langues minoritaires et majoritaires, nationales et internationales. Ces politiques linguistiques ont eu des effets sur les recompositions de rapports de force, de nouvelles hiérarchies entre les différents groupes linguistiques, culturels, appelés tantôt « ethniques », tantôt « nations », au sein de la population actuelle du pays.

Mais qu’en est-il des politiques linguistiques internes au pays, issues d’une longue histoire de cohabitation, de protection avec les pays voisins, de colonisation (Demko 1969, Fourniau 1994, Poujol 2000) mais aussi d’immigrations successives imposées ou volontaires, qui ont refaçonné à chaque période non seulement le paysage politique, économique du pays mais également linguistique et culturel. Ces incessantes recompositions ont inévitablement engendré des coexistences plus ou moins pacifiques des peuples, selon les époques, qui s’inscrivent à leur tour dans des relations toujours asymétriques.

En ce qui concerne les langues internationales, l’évolution de la société contemporaine, marquée par la mondialisation croissante des échanges politiques, culturels, économiques, médiatiques, etc. a des conséquences visibles : l’intensification croissante dans le temps et l’espace des moyens de communication, des déplacements, des informations, des contacts, circulation incessante des produits, des modèles culturels et des hommes venus de tous les continents pour des raisons diverses, qui se traduisent par une demande croissante des grandes langues de communication, dont l’anglais, sur le marché de l’emploi et donc sur le marché des langues. On ne sera pas surpris que le Kazakhstan s’inscrive dans ce mouvement d’internationalisation.

L’objectif sera d’identifier les divers processus en jeu dans les politiques linguistiques au Kazakhstan et leurs effets sur le statut des langues existantes, sur la redéfinition de leurs fonctions dans le pays. Dans cette perspective, nous nous interrogerons aussi sur les conséquences de ces politiques linguistiques sur les nouvelles places qu’occupent les langues dans les dispositifs éducatifs, notamment depuis l’adoption du système Bologne au niveau universitaire. Puis, nous nous interrogerons sur l’impact de ces politiques linguistiques, sur les dispositifs éducatifs, sur les structures d’accueil et de formation, sur la complexité des pratiques linguistiques et sociales observables.

Etudier les politiques de gestion de la pluralité linguistique au Kazakhstan d’après la méthodologie élaborée par les chercheurs qui ont mené leurs recherches sur les pays de longue expérience de plurilinguisme (Suisse, Québec, Belgique et certains pays d’Afrique), c’est de tenter de mettre au jour les processus de construction identitaire, collectifs et individuels au sein de la société kazakhe contemporaine, en interaction avec d’autres groupes et d’autres sociétés, ceci dans une perspective synchronique et diachronique. « L’étude des politiques linguistiques, de dispositifs institutionnels et de parcours individuels ne peut se passer d’une réflexion pluridimensionnelle et contextualisée. L’analyse en enchâssement de ces logiques de gestion de pluralité, aux niveaux politiques, institutionnel et individuel, permet d’identifier les *espaces d’intégrabilité* accordés, à différents degrés, par les sociétés en regard des enjeux du moment. Elle permet également d’identifier les espaces interculturels qui se construisent entre les différents groupes linguistiques, catégorisés ou auto-définis majoritaire et minoritaire (Gohard-Radenkovic 2007) ». Pour identifier les divers processus en jeu dans les politiques linguistiques au Kazakhstan et leurs effets sur le statut des langues existantes, sur la redéfinition de leurs fonctions dans le pays nous nous interrogerons aussi sur les conséquences de ces politiques linguistiques sur les nouvelles places qu’occupent les langues dans les dispositifs éducatifs, notamment depuis l’adoption du système Bologne au niveau universitaire. Puis, nous nous interrogerons sur l’impact de ces politiques linguistiques, sur les dispositifs éducatifs, sur les structures d’accueil et de formation, sur la complexité des pratiques linguistiques et sociales observables.

Bref arrêt sur les concepts liés au champ des politiques linguistiques

Dans ce champ, les termes semblent s’attacher à des évidences terminologiques qui engendrent souvent des confusions conceptuelles et des croyances scientifiques. Pour éviter ces dérives, nous avons trouvé nécessaire de présenter les concepts de base les plus couramment usités.

Sous politique linguistique, il est convenu de comprendre un acte volontaire et officiel, le plus souvent venant d’une planification étatique, destinée à gérer les rapports entre les langues nationales, régionales, minoritaires et/ou étrangères dans leurs expressions sociales et dans leur place dans le système d’enseignement. Eloy (1997), pour sa part, fait la distinction entre aménagement linguistique et politique linguistique, l’aménagement linguistique étant plus contraignant, dans la mise en œuvre de politiques des langues promues par l’Etat à travers des mesures, lois ou règlements.

 « L’aménagement linguistique : c’est l’ensemble des choix d’un Etat en matière de langue et de culture, qui définit des objectif généraux (statut, emploi et fonction des langues, implication en matière d’éducation, de formation, d’information et de communication, etc.). » (Cuq 2003 : 196). C’est ce terme qui est utilisé par le Canada avec l’idée de travailler à des rééquilibrages entre groupes minoritaires et groupe(s) majoritaire(s).

Dans tous les cas, la planification des langues est constamment redéfinie par le pouvoir en rapport avec des enjeux sociaux, économiques, identitaires spécifiques d’une société donnée à un moment donné.

D’autres termes sont semblés importants à définir commeplurilinguisme ou multilinguisme. Des sociolinguistes, comme Henri Boyer (Boyer, 1996, p.18), ont défini le plurilinguisme comme représentant la dimension individuelle des identités linguistiques tandis que le multilinguisme serait l’expression de la politique des langues officielles instituées par les Etats ou les gouvernements en place (au niveau fédéral, national, régional, provincial, cantonal, etc.), mises en œuvre ou interprétées par des institutions ou structures relais (juridiques, ministérielles, éducatives, associatives, etc).

Par ailleurs, d’autres concepts ont surgi de l’analyse de configurations sociolinguistiques à travers le monde, que l’on regroupe désormais sous deux grandes catégories:

*-* les plurilinguismes de faitrecouvrent dessituations plurilingues acquises, héritées, exprimées par une situation de cohabitation plus ou moins pacifique de plusieurs langues représentant des communautés différentes en présence au sein d’un même pays, sur un même territoire; ou une situation de domination d’une des langues en présence et donc d’une des communautés porteuse de cette langue, devenue langue véhiculaire, à travers un processus de lutte et de hiérarchisation historique, sociale, politique ou économique; les deux situations rencontrées sont définies par le terme générique de « polarité diglossique » (Boyer 1997);

*-* les plurilinguismes de droit traduisent une reconnaissance politique, juridique à travers un plurilinguisme ou bilinguisme régulé (trilinguisme dans le cas du Kazakhstan), fruit d’une politique linguistique procédant à des rééquilibrages de pouvoir par le processus de « représentativité » territoriale ou démographique. Ces politiques bi-tri- ou plurilingues institutionnalisées auront des implications sociales et éducatives non négligeables (ex. introduction d’un bilinguisme obligatoire dès l’école primaire). Elles sont parfois la tentative de gérer des revendications identitaires ou des rapports de force (souvent économiques et démographiques) entre groupes différents s’exprimant par le fer de lance qu’est la langue pouvant opposer deux ou plusieurs communautés sur un même territoire, comme au Canada ou en Suisse (Gohard-Radenkovic 2004).

**L'Etat : un « gestionnaire » des langues**

Les politiques de gestion de la diversité linguistique et culturelle, le plus souvent orchestrée et menée par un Etat, notamment dans les pays post-socialistes, sont étroitement liées à des recompositions de territoires et de rapports de force entre les groupes en présence, parallèlement à la montée de revendications identitaires et à l’intensification d’une plus grande mobilité des individus sur le plan mondial : on observe donc un constant réaménagement, voire une législation de cette pluralité,à divers niveaux, régional, provincial, national, frontalier, etc.

Le pouvoir politique, relayé par différentes instances (institutionnelles, éducatives, juridiques, etc.) joue un rôle fondamental dans la formation de l’identité culturelle de la nation. Chaque individu dispose pourtant d’un grand nombre d’identités, des « identités d’appartenances » (famille, amis, collègues, réseaux, etc.) et des « identités par référence » (linguistique, sexuelle, professionnelle, régionale, religieuse, etc.) (Gohard-Radenkovic 2010: 124-125)

Même si ce type d’Etat-nation, à l’heure de la mondialisation, semble être un modèle en train de se transformer, on observe néanmoins la perdurance et la cristallisation de ces catégorisations identitaires autour d’une identité unique déclarée par les instances au pouvoir (et par ses structures-relais), « nationale », « culturelle », « ethnique » ou « communautaire », chaque catégorie caractérisée le plus souvent par des « identités alignées », comme une langue = une culture = une ethnie = une communauté = (parfois) une religion, qui seraient pensés en correspondance étroite, reproduisant au niveau micro une conception macro, unitaire et homogène, d’un Etat-nation imaginé,

Les appartenances linguistiques participent à ces (re) définitions identitaires des individus et des groupes dans un rapport de force inégal entre ceux qui, à une époque donnée, ont le pouvoir de faire exister leur(s) langue(s) par la loi et de nier l’existence d’autres langues qui n’auront pas droit de cité sur le même territoire. Ces rapports de pouvoir engendrent des statuts asymétriques entre langues « majoritaires » et « minoritaires » et les acteurs qui leur sont liés, voire entre langues légitimes et langues non légitimes. On désigne ces processus par la « domination linguistique » (Bourdieu 1982).

**Citoyenneté, nationalité et minorités au Kazakhstan : des « identités enchâssées »**

Au Kazakhstan on définit la citoyenneté comme un lien juridique de l'homme avec l'Etat, qui s'exprime dans un contrat fait de droits et d’obligations réciproques entre les deux partenaires tandis que la nationalité est une catégorie qui permet de distinguer un groupe d’un autre, appelé couramment « groupe ethnique ».

Dans la plupart des langues européennes modernes, le terme la nationalité se réfère à la citoyenneté. Mais en substance, au Kazakhstan la notion de nationalité et de citoyenneté ne coïncide pas complètement. Il faut comprendre la « nationalité » comme une catégorie ethnique, qui serait distincte d’une autre « ethnie », par sa la langue, son histoire, sa culture et les traditions que ce groupe partagerait (Duisekova 2006).

Ces conceptions de citoyenneté, nationalité et ethnie au Kazakhstan se retrouvent dans d’autres Républiques de la CEI, héritées en fait des classements et catégories du même système soviétique mais revisitées dans le cadre d’un nouvel Etat-nation.

Quant au terme de « minorités », il est lié le plus souvent à celui de

« langues minoritaires ».  Les langues minoritaires au Kazakhstan (considérées comme une langue de diaspora, des communautés ou la langue des immigrants) sont des langues des minorités nationales, qui sont quantitativement plus faibles que la population autochtone. Sous les langues minoritaires (considérées comme une langue de diaspora, des communautés ou la langue des immigrants) on comprend toutes les langues « ethniques » (voir plus haut) du Kazakhstan (à l'exception de la langue russe qui a été maintenue comme l’une des langues officielles), qui sont pourtant très souvent la langue de la majorité dans leur pays d’origine (ex. Tatare, Tchouvache, Bachkire, Oudmourte, Ingouche, Tchétchène etc.) et traditionnellement employées dans une zone géographique hors du Kazakhstan – parfois à ses frontières.

Au Kazakhstan sur la base des critères quantitatifs, toutes les langues dites minoritaires peuvent être divisées en trois groupes:

1) les langues des minorités nationales, qui sont représentés par plus d’un million de personnes (Tatars, Tchouvaches, Bachkirs, Oudmourte, Ingouches, langues Mordvinian);

2) les langues des minorités nationales, qui se comptent par centaines de milliers (Adyghéie, Bouriates, Koumyk, Tchétchènes, Lezguien);

3) les langues des minorités nationales, dont le nombre ne dépasse pas des dizaines de milliers, et parfois se trouve à seulement une centaine de personnes (Altaï, Khakassia, Abaza, Nogaï, Tabasaran). (Souleimenova 1997 : 21)